



Association HATHA-YOGA EN CHARENTES (HYEC)

Siège social : 162, rue de Véron – 17400 Saint-Jean d'Angély

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 18 Octobre 2025 à 14h30 à la Fondation Robert

Membres du Bureau présents : Françoise JOUSSEAUME, Brigitte CARDOT, Danièle PELLETANT, Laurence CORTIN

Membres du CA : Françoise JOUSSEAUME, Brigitte CARDOT, Danièle PELLETANT, Laurence CORTIN
Sarah ZEBBICHE la professeure.

Excusée : Céline Doret qui démissionne.

L'assistance se compose quant à elle de 21 adhérents présents et 26 pouvoirs élargés sur la feuille de présence, soit 47 voix.

Secrétaire de séance : Laurence CORTIN

Ouverture de la séance 14h40

A notre grande surprise, la clé qui aurait dû donner accès à la salle de la Fondation Robert n'a pu fonctionner. Nous avons constaté que c'était celle de la salle de la Gare. De ce fait, nous avons profité du temps sec et ensoleillé pour nous installer sur la pelouse.

Quelques rappels utiles pour le bon fonctionnement des cours :

- Les cours étant libres d'accès, en cas d'absence, il est inutile de prévenir les membres du bureau ou la professeure.
- L'acceptation du règlement intérieur (accessible sur le site de l'Association) et la considération des personnes présentes impliquent le respect des horaires et, en cas de retard, l'obligation de s'installer dans le plus grand calme. Dérouler son tapis peut se faire sans bruit. Par ailleurs, chacun doit penser à mettre son portable en silencieux.
- La fréquentation des salles, même ponctuelle, de Mazeray et Landes, oblige les pratiquants à adhérer à l'association qui gère la salle (Foyer rural ou Comité des Fêtes).
- Une nouvelle encourageante : à ce jour, on dénombre 174 adhésions et d'autres sont encore attendues.



Rapport moral de Mme JOUSSEAUME qui préside la séance :

Elle fait le constat d'une année compliquée en raison des difficultés personnelles rencontrées par les membres du Bureau et, à plusieurs reprises, des divergences de vue avec la professeure.

Année difficile aussi pour Sarah qui a débuté sa vie de professeure de yoga directement dans le grand bain, succédant à Marlène dont la pratique était différente et confrontée aux désagréments des trajets en hiver sur des routes de campagne et des salles pas toujours aussi accueillantes que nous le souhaiterions.

Par ailleurs, nous avons commencé la saison le 1er octobre ce qui a démobilisé une partie de nos adhérents et retardé la venue de nouveaux. Nos divers changements de professeurs ont décontenancé nos élèves.

D'autre part, s'il lui paraît essentiel de faire prendre conscience des difficultés financières rencontrées, elle précise que la trésorerie est suffisante pour envisager l'avenir proche.

Par ailleurs, Madame Jousseume tient à mettre en valeur le contrat républicain souscrit par l'Association qui conforte le respect des principes de la République et la pratique non discriminante ou sectaire de l'activité.

Contrat disponible en téléchargement :

[Télécharger 2023-02-27 modele de contrat d engagement republicain conforme au decret d application-2-1 ODT - 1,28 Mb - 21/06/2023](#)

Ainsi que précisé dans la convocation à la présente AG, les membres du Bureau quitteront leurs fonctions fin août 2026, Madame Jousseume appelle à candidature :

- Mesdames CARLIER et MICHAUD proposent leurs candidatures et sont élues à l'unanimité.

Toutefois, Madame MICHAUD ne comptant pas un an d'ancienneté dans l'association est cooptée à titre provisoire pour un an, à valider à la prochaine AG.

- Madame PELLETANT quitte ses fonctions le jour même. Nous lui adressons nos remerciements et lui témoignons notre reconnaissance pour son engagement depuis de nombreuses années.

Rapport financier de la trésorière : Mme Brigitte CARDOT

Pour commencer, Brigitte CARDOT lit l'attestation remise par Françoise NOURAUD, vérificatrice des comptes (absente à l'AG) qui n'a pas constaté d'irrégularités dans la comptabilité de l'association et la valide.

Durant l'exercice comptable 2024-2025, les recettes se sont élevées à : 23 203,02 €

tandis que les charges ont atteint le chiffre de : - 30 748,68 €

soit un déficit de : - 7 545,66 €

ainsi qu'il ressort du compte d'exploitation de la saison, le report comptable au 31-8-2025 est de **9 471, 93 €**.

Les salaires, déplacements et charges afférents à la rémunération ainsi que la formation de notre professeure représentent 85 % des charges totales.

Les frais divers, assurance, loyers, chauffage etc... s'inscrivent pour 15 %.

Le budget prévisionnel 2025-2026 basé sur un nombre de 190 inscrits (nettement supérieur à ceux de l'année écoulée) permettrait d'estimer les recettes à 29 260 € et les dépenses à 29 426 € pour un résultat presque à l'équilibre (- 166 €), sauf événements imprévisibles.

***Après la demande de quitus pour les comptes 2024-2025 et le budget 2025-2026 les membres de l'assemblée générale approuvent la gestion de l'association par 40 voix et 7 abstentions.**

Le rapport financier a donné lieu à un échange de questions :

- Concernant le partenariat avec Isabelle Bailleul, masseur kinésithérapeute à Saint Jean d'Angély, rattachée à HVEC et présente à l'AG, il a été expliqué que son activité conjugue ses compétences de kiné et de professeure de yoga afin de pouvoir suivre ses patients dans la pratique du yoga thérapeutique. Elle gère son activité séparément et verse à HVEC le montant des adhésions de ses participants.
- Devant les difficultés financières de l'association, plusieurs pistes ont été suggérées pour améliorer le budget : mise en place d'une tarification nouvelle (prix de la cotisation et des cours, certes très intéressants, mais à revoir à la hausse, intérêt réel et juste pour l'Association de pratiquer un tarif réduit pour les couples par exemple).
- Nous avons constaté qu'un nombre croissant d'adhérents fait des règlements mois par mois. Justine Carlier propose de porter le prix à 25 € par mois pour ceux qui feront le choix de ce mode de règlement.
- Si ces propositions peuvent être étudiées, Mme CARLIER souligne l'intérêt de réfléchir à partir d'un budget prévisionnel à l'équilibre en fonction du nombre d'adhérents.

Le nouveau Bureau issu de cette AG se donne cet objectif afin d'envisager l'avenir pérenne de l'Association.

- Un deuxième créneau de « yoga doux » est vivement souhaité. Au sujet du tarif de ce cours, le montant sera fixé à **15 € par mois à partir de la saison 2026-2027. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**



- La question du paiement des cours se pose aussi pour les enfants qui accompagnent un parent.
- Il est précisé que nous ne souhaitons pas créer de cours spécial pour les enfants en raison des contraintes juridiques liées à cette responsabilité.
- L'allongement des cours d'un quart d'heure décidé par Sarah elle-même est généralement apprécié. Il est précisé que la rémunération de Sarah est sur la base d'un forfait mensuel de 143 heures, soit 33 heures par semaine pour une durée effective de 15 heures de cours par semaine.
- Afin d'informer les élèves d'un changement de cours ou de salle, Sarah se charge de créer des groupes WhatsApp pour les personnes concernées avec leur accord, ainsi que les membres du bureau.
- L'an dernier, l'association Micro-Folies de Saint-Jean d'Angély nous avait retenu pour faire un cours de yoga dans le cadre d'Octobre Rose. Or, à notre grande déception, cette prestation a été annulée au dernier moment, faute de participants.

Cette assemblée se termine par le traditionnel pot de l'amitié offert par Danièle Pelletant.

Fin de séance à 16h 10

Secrétaire de séance

Laurence Cortin

Présidente

Françoise Jousseau

Trésorière

Brigitte Cardot